

■ ENSEIGNEMENT > BRUXELLES**La "gratuité" dans le maternel approuvée en commission du Parlement**

La commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé à l'unanimité jeudi après-midi un projet de décret visant à assurer la "gratuité" partielle et progressive de l'enseignement maternel en Wallonie et à Bruxelles. Dès la rentrée scolaire de septembre prochain, les parents d'enfants entrant en première maternelle ne pourront ainsi plus se voir réclamer une série de frais liés à la scolarité de leur progéniture. Ce nouveau décret définit ce que sont les frais scolaires et extrascolaires, ceux qui pourront être réclamés aux parents, et selon quelles modalités.